

Objectif stratégique Orientation		Mesure Phare	Enjeu	Question évaluative	Indicateurs (de suivi et d'objectif)	Indicateur d'état	Indicateur de suivi
A X E 1 - F A I R E D E S P A T R I M O I N E S U N A T O U T P O U R L E G O L F E D U M O R B I H	ORIENTATION 1. Préserver, sauvegarder et valoriser la richesse et la diversité du patrimoine naturel.	Art.7. Préserver et gérer la trame verte et bleue, les corridors écologiques et les maillages naturels	Le diagnostic a mis en lumière une banalisation globale des espaces naturels, une fragilisation du patrimoine naturel face au développement urbain l'insuffisance de la prise en compte des grandes unités naturelles dans les projets d'aménagement.	Q1.1 - Comment a évolué la répartition des grandes entités naturelles et semi-naturelles du territoire ? Q1.2 - En quoi les collectivités du Parc ont-elles contribué à préserver la trame verte et bleue et à en estomper les points de fragilités identifiés ? Q1.3 - Comment le Parc a-t-il mobilisé les différents acteurs du territoire pour la préservation et la gestion de la trame verte et bleue ?	(1.1) Part de chaque type d'espace par rapport surf totale (%)		
					espaces naturels hors boisements		
					espaces urbanisés		
					espaces agricoles dont prairies		
					espaces boisés		
					Eaux, sables et limons		
					TOTAL PNR Labellisé et communes associées (31 communes)		
					(1.2) Nombre de communes ayant classé leur ZH dans leur PLU et surface des zones humides officielle (ha)		
					(1.3) Linéaire de haies classées au PLU (km linéaire)		
					(1.4) Nombre de projets et de collectivités accompagnées pour la préservation et la gestion des TVB		
(1.5) Nombre d'actions des collectivités et du Parc ayant contribué à résorber un point de fragilité de la TVB							
(1.6) 100% des corridors fragilisés du Plan de Parc préservés							
Nb espèces (remarquables) préservées, ha espaces préservés ?							
A X E 1 - F A I R E D E S P A T R I M O I N E S U N A T O U T P O U R L E G O L F E D U M O R B I H	ORIENTATION 2. Préserver l'eau, patrimoine universel	Art.13. Veiller à des pratiques non polluantes, en chaîne, sur l'ensemble du bassin versant de la source au milieu récepteur	Le principal enjeu issu du diagnostic consiste à restaurer et maintenir le bon état écologique de l'eau douce et marine et le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques pour assurer le maintien des activités, la qualité de la ressource et des milieux naturels	Q2.1 - Quelle a été l'évolution de la qualité des eaux et des écosystèmes ? Q2.2 - Comment le Parc et ses partenaires ont-ils favorisé la mise en place de programmes d'actions ou d'actions pour répondre à l'enjeu ?	(2.1) Part des masses d'eau (ME) du territoire en bon état 2021 (état zéro de l'aeb 2011)		
					(2.2) Part des masses d'eau (ME) continentale du territoire en bon état 2021 (état zéro de l'aeb 2011)		
					(2.2) Part des masses d'eau (ME) cotières et de transition du territoire en bon état 2021 (état zéro de l'aeb 2011)		
					(2.3) Part des traitements bactériologiques en eq/h		
					(2.4) Part d'ANC conforme (%)		
					(2.5) Evolution du nombre de jours de fermeture des zones conchylicoles et pêche à pied et baignade		
					(2.6) Part SAU en bio et en conversion (%)		
					(2.7) 70 % de la morphologie des cours d'eau et 80% des continuités écologiques en bon état -> reprendre les objectifs du SAGE		
					(2.8) 100% des communes à Zéro pesticide		
					(2.9) Atteinte des objectifs des SAGE concernant les classements sanitaire des zones conchylicoles : évolution du nombre de zones sanitaires en A		
					(2.10) Atteinte des objectifs des SAGE concernant la qualité des eaux des sites de pêche à pied de loisir : évolution du nombre de zones sanitaires en A		
					(2.11) Atteinte des objectifs des SAGE concernant la qualité des eaux des sites de pêche à pied professionnelle : évolution du nombre de zones sanitaires en A		
					(2.12) Atteinte des objectifs des SAGE concernant les sites de baignade : évolution du nombre de plage en qualité excellente		
% de linéaire de cours en bon état							
A X E 1 - F A I R E D E S P A T R I M O I N E S U N A T O U T P O U R L E G O L F E D U M O R B I H	ORIENTATION 3. Valoriser la qualité des paysages du territoire	Art.15. Préserver les structures paysagères du territoire	Les enjeux issus du diagnostic sont la préservation paysagère des éléments emblématiques, des vocations des lieux, des sites sensibles. Pour y répondre, il convient de sensibiliser les publics à la dynamique des paysages, de valoriser la rencontre entre les paysages et les usagers.	Q3.1 - L'évolution des paysages du Parc est-elle perceptible ? Q3.2 - Dans quelle mesure les démarches sur le paysage ont-elles contribué à préserver les structures paysagères ? Q3.3 - En quoi les actions du Parc ont-elles permis de sensibiliser à cette dynamique et à leur valorisation ?	(3.1) Grande répartition structurelle de l'OCS-GE (cf questions évaluatives biodiversité et urbanisme)		
					(3.2) Nombre de points de suivis de l'Observatoire Photographique des Paysages du Golfe du Morbihan avec évolution notable du paysage (+caractérisation)		
					(3.4) Nombre de Plans de paysage / chartes paysagères / ou apparenté sur les entités de paysages		
					(3.5) Nombre d'actions de sensibilisation au paysage menées par le Parc		
					(3.6) Nombre d'actions de sensibilisation au paysage menées par les partenaires (communes, UBS)		
					(3.7) Trois plans de paysage réalisés		
					(3.8) 50 % des communes du PNR concernées par un plan de paysage		
					(3.9) 1200 personnes sensibilisées durant la Charte (2014-2026) - A revoir selon bilan à mi-parcours		
					Nb de PLU intégrant un volet paysager des franges urbaines		

A N					Nb de points noirs payagers ?		
	ORIENTATION 4. Contribuer à la conservation et à la valorisation du patrimoine culturel du territoire	Art.18. Préserver et valoriser les patrimoines culturels en réaffirmant l'identité du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter et diffuser la connaissance</li> <li>- Développer une synergie entre les initiatives</li> <li>- Limiter la banalisation du bâti vernaculaire</li> <li>- Réaffirmer l'identité du territoire</li> <li>- Infléchir la tendance générale de glissement vers une utilisation et une mise en scène uniquement touristique</li> </ul>	<p>Q4.1 - Dans quelle mesure la préservation des patrimoines culturels a été prise en compte (connaissance, protection, gestion &amp; valorisation) sur le territoire par les signataires et les partenaires</p> <p>Q4.2 - Comment le Parc a-t-il contribué à la prise en compte (actions innovantes, mise en réseau) de ce patrimoine ?</p>	(4.1) Nombre d'éléments inventoriés au Service Régional de l'Inventaire		
					(4.2) Nombre de démarche d'inventaire et de collectage de patrimoine immatériel menées par le Parc		
					(4.3) Nombre de démarche d'inventaire de patrimoine immatériel menées par les signataires		
					(4.4) Nombre de sites du PNR classés ou inscrits au titre des Monuments historiques		
					(4.5) Nombre d'éléments de patrimoine disposant d'une protection dans les PLU, PLUi		
					(4.6) Nombre d'éléments restaurés via fonds publics et fondation du patrimoine		
					(4.7) Nombre d'actions initiées par le Parc visant la prise en compte du patrimoine culturel		
					(4.8) Nombre de documents édités par le Parc et disposant d'une intégration de traduction en breton		
					(4.9) 80 % des communes ont mis en œuvre une démarche globale de gestion et préservation de leur patrimoine culturel		
(4.10) Maintien ou augmentation des protections réglementaires liées au patrimoine culturel							
A X E 2	ORIENTATION 5. Assurer un développement et un aménagement durables du "Golfe"	Art. 20. Inscrire le développement durable en stratégie pour le territoire	L'état des lieux montre une pluralité des activités, des acteurs, des outils, avec une tendance à la poursuite de cet émiettement. L'enjeu est de favoriser une approche transversale et pluridisciplinaire pour la gestion de l'espace littoral et maritime	<p>Q5.1 - Comment la gouvernance de l'espace littoral et maritime a-t-elle évolué au fil du temps ?</p> <p>Q5.2 - Comment le Parc a-t-il contribué à la mise en oeuvre d'une gestion intégrée innovante du littoral</p>	(5.1) Nombre de thématiques couvertes par les instances de gouvernance Mer et Littoral		
					(5.2) Nombre de structures partenaires associées à ces instances de gouvernance		
					(5.6) Nombre d'actions innovantes de gestion liant protection des milieux naturels et usages mises en place par le PNR		
					(5.4) le taux de participation des instances de gouvernance Mer et Littoral est supérieur à 2/3		
					Nb d'actions conduites dans le cadre de la GIZC ?		
	ORIENTATION 5. Assurer un développement et un aménagement durables du "Golfe"	Art. 21. Contribuer à un aménagement cohérent du territoire préservant le climat	Contribuer à influencer les comportements face au changement climatique / réaliser des économies d'eau, d'énergies et d'espaces / Développer la production d'énergies renouvelables ("Vers une économie des ressources du territoire" / "Modification des comportements" / "aménagement équilibré du territoire")	<p>Q5.4 - Comment a évolué la consommation des ressources par le territoire (eau, énergies, foncier) ?</p> <p>Q5.5 - L'adaptation au changement climatique est-elle réellement mise en oeuvre dans les projets du territoire portés par les acteurs ?</p> <p>Q5.6 - En quoi et comment les actions du Parc ont-elles contribué à l'adaptation du territoire ?</p>	(5.5) Evolution de la consommation d'eau par habitant		
					(5.6) Consommation d'énergie par habitant		
					(5.7) Émission de gaz à effet de serre par habitant		
					(5.7) Production d'énergies dont renouvelables		
					(5.8) Consommation foncière (annuelle) par habitant		
					(5.9) Nombre de documents intégrant un volet 'adaptation et/ou prévention' des risques liés aux changements climatiques		
					(5.10) Nombre d'outils mis en place par le Parc sur l'adaptation au changement climatique (adaptation, énergies, risques...)		
					(5.11) 100% des PLU intègrent des mesures en faveur de l'adaptation au changement climatique		
					(5.12) 100 % des actions du Parc intègre l'adaptation au changement climatique		
					Nb de communes couvertes par un PCAET		
					Consommations énergétiques du territoire		
					Rejets de GES du territoire		
Production d'ENR							
Part des habitants vivant dans une commune polarité du territoire							
ORIENTATION 6. Assurer une gestion économe de l'espace, pour garantir l'adéquation entre économie d'espace et préservation	Art.22 Assurer la maîtrise de l'étalement urbain à l'échelle du territoire	Renouveler les formes urbaines, exploiter le foncier disponible dans les zones constructives, développer des objectifs concrets de développement et favoriser la mixité urbaine, articuler les différentes procédures réglementaires, encadrer la filière opérationnelle	<p>Q6.1 - L'optimisation de la consommation foncière a-t-elle été mise en oeuvre ?</p> <p>Q6.2 - Dans quelle mesure le Parc a-t-il contribué à développer cette culture de la sobriété foncière ?</p> <p>Q6.3 - Quelles ont été les actions développées dans ce sens par les collectivités et l'Etat?</p>	(6.1) Part des avis avec remarque ou réserve portant sur la conso foncière par rapport au nombre d'avis au PLU émis			
				(6.2) Nombre de nouveaux logements des enveloppes urbaines (densité)			
				(6.3) 100 % des communes ont un PLU compatible avec les objectifs de la charte			
				(6.4) La consommation foncière (Zonages PLU) sur la période de la Charte est nulle			
				(6.5) 80 % des enveloppes ont atteint leur objectif d'augmentation de densité			
				(6.6) 100 % des communes ont respecté les enveloppes du parc ou se sont étendues dans les franges autorisées			
				Ha des différentes type d'occupation des sols (cf. Art. 7)			

A X E 3	ORIENTATION 7 Promouvoir un développement économique respectueux des équilibres	Mesure-Phare : Art.27. Accompagner les activités primaires pour un respect des équilibres naturels et un aménagement cohérent du territoire	Le diagnostic a mis en lumière la fragilité des activités primaires maritimes (conchyliculture et pêche) mais aussi de l'agriculture littorale. L'enjeu est le maintien de ses activités en lien avec un développement respectueux du territoire	Q7.1 - Quelle a été l'évolution des activités primaires sur le territoire ? Q7.2 - Dans quelle mesure le parc a-t-il contribué à cette évolution et à la valorisation de ces activités ?	(7.1) Nombre d'entreprises agricoles / conchylicoles / Pecheurs (peche à pied/ pêche embarquée / Paludiers)		
					(7.2) nombre d'ETP agricoles / conchylicoles / Pecheurs (peche à pied/ pêche embarquée / Paludiers)		
					(7.3) Surface agricole utile sur le périmètre du Parc		
					(7.4) Surface destinée à ces activités dans les PLU : ostréiculture (Ao), agriculture (A)		
					dont surface Ao		
					dont surface A		
					(7.4) Nombre de projets d'accompagnements professionnels portant sur ces activités & accompagnés par le Parc		
					(7.5) Nombre d'entreprises du secteur primaire bénéficiant de la marque Parc		
		(7.6) Nombre de pro engagés dans des démarches de qualité (bio, label...)					
		Mesure-Phare : Art.28 Promouvoir une démarche de tourisme durable exemplaire	Le territoire supporte une globalement une forte fréquentation touristique. Toutefois, ces flux se concentrent surtout durant les vacances scolaires et au sein de certains sites patrimoniaux qui sont particulièrement convoités. Par ailleurs, il existe une forte diversité d'acteurs peu fédérés, ce qui rend l'offre touristique globale inégale et peu lisible.	Q7.3 - La fréquentation touristique a-t-elle évoluée vers une meilleure répartition dans l'année sur le territoire? Q7.4 - Quelle a été l'évolution du nombre de labels "tourisme durable" et d'entreprises labellisées sur le territoire ? Q7.5 - Comment le Parc a-t-il contribué au développement du tourisme durable ?	(7.7) Nombre d'entreprises labellisées "Tourisme durable"		
					(7.8) Nb de nuitées annuelles et évolution de la répartition mensuelle		
					(7.9) Nombre d'éduc-tour organisé sur le territoire		
					(7.X) Nombre de projets d'accompagnements professionnels contribuant au développement du tourisme durable		
					100% des mouillages situés sur herbier sont à moindre impact environnemental		
	(7.10) Le nombre d'entreprises du secteur tourisme ayant la marque Parc s'élève à 100 en 2026						
	(7.11) On a réussi si les nuitées sont mieux réparties sur le territoire (% nuitées sur communes rétro littoral)						
	(7.12) Si les flux touristiques sont mieux répartis tout au long de l'année (% nuitées septembre à juin) cad si les taux augmentent sur cette période (1/09 au 30/09)						
	Fréquentation touristique des différents mois de l'année						
	ORIENTATION 8 Développer "l'École du Parc" ouverte sur le monde	Mesure-Phare : Art.30. Développer les partenariats et assurer la coordination	Le diagnostic a mis en lumière l'émiettement des acteurs et des gouvernances, les réseaux nombreux mais qui manquent de coordination et de liens entre eux, notamment autour du Golfe (hors SMVM)	Q8.1 - Quelle a été l'évolution de l'organisation territoriale et du maillage des acteurs ? Q8.2 - En quoi le Parc a-t-il favorisé la mise en réseau et davantage de coordination entre acteurs? Q8.4 - En quoi le Parc a-t-il participé à mettre en réseau les acteurs de l'éducation à l'environnement et au territoire ?	(8.1) Taux de participation aux conseils et collèges du Parc Nombre de conseils & constitution (nbre d'assos)		
					(8.X) Nombre de démarches conduites par le Conseil des Associations		
					(8.2) Nombre de conventions et partenariats signés avec des organismes publics ou para-publics		
					Nombre d'établissements de recherche avec lesquels le Parc a des liens		
					Nombre de projets établi avec des organismes de recherche		
		(8.3) Nombre d'établissements scolaires concernés par un partenariat/ convention					
Nombre de démarche partenariale dont le Parc est à l'initiative							
% avancement des engagements des signataires et partenaires de la Charte							
Mesure-Phare : Art.32. Stimuler, mener et relayer des actions de sensibilisation				Q8.3 - Comment a évolué la dynamique de sensibilisation des différents publics aux enjeux du territoire ? Q8.5 - Comment le Parc a permis l'appropriation par les habitants ?	(8.5) Nombre de personnes concernées par une animation/sensibilisation PNR		
					(8.6) Nombre de jours de participation du PNR à des événements autres (semaine du Golfe, raid, etc...)		
	Temps consacré par le Parc dans la préparation et l'animation des événements grand public						
	(8.7) Nombre d'abonnés réseaux sociaux /visiteurs web / vues youtube						
	(8.8) Nombre de supports d'information édités par le Parc (ex : réglettes PAP, magazines, expo, guides de bonnes pratiques, BD Valmer, journal du Parc...)						
	(8.8) Nombre de supports d'information ayant mobilisé le Parc (ex : Ouest-France, Livres) et relayant les missions et/ou actions du Parc.						
(8.9) Nombre de jours d'exposition PNR							
(8.10) 25000 personnes sensibilisées (hors expo et événements hors PNR)							
(8.11) Dix sites relais du Parc fonctionnels -> A adapter avec la grille de niveaux et notamment le niveau 3							
Nb d'habitants impliqués/engagés dans des actions participatives							

	Organisation et moyens du Parc	Mesure-Phare : Gouvernance du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan		Dans quelle mesure l'organisation des instances du Parc permet-elle d'assurer une gouvernance partagée & efficiente ? Cette gouvernance a-t-elle permis aux habitants du territoire d'inscrire la vie du Parc dans leur vie quotidienne?	<b>Fonctionnement et mobilisation des organes de gouvernance :</b> (G1) - nb réunions de gouvernance et taux de participation		
					<b>Poids du Parc dans les politiques publiques locales:</b> (G5) Nombre de participation et d'avis du PNR dans les autres instances de politiques publiques thématiques (SMVM, SAGE, SRCE, PCAET etc...)		
					<b>Interaction entre les instances et les conseils</b> (G6) - nb de propositions des Conseils aux organes décisionnels (Bureau et CS)		
					(G7) - nb de sollicitations des conseils		
					<b>Moyens d'action du PNR :</b> (G8) - Volume et part de budget hors statutaire;		
					(G9) Nombre de sources complémentaires du budget(lignes dédiées toutes structures confondues)		
					<b>Lien du PNR aux communes et à la population :</b> (G10) Nombre d'animations grand public réalisées par le Parc		
					(G11) Nombre de personnes y participant activement ;		
					<b>Le Parc médiateur dans les conflits d'usages :</b> (G12) - Nb de sollicitations de médiation		
					(G13) Nombre de réunions et de participants aux médiations		
					(G14) Nature du conflit et protagonistes concernés		
					<b>Connectivités interterritoriales:</b> (G15) Nombre de projets multi territoires auxquels le PNR participe (life PAP, Valmer, etc...)		
					(G16) Nombre de projets de territoire que le PNR anime (PNR GIZC, SMVM)		
					(G17) 100% des communes identifient le Parc comme un partenaire majeur		
					(G17) 100% des EPCI identifie le Parc comme un partenaire majeur		
					(G18) Tous les membres affichent leur appartenance au Parc Naturel Régional		
					% avancement des engagements des signataires de la Charte (cf. Art. 30)		